

## ÉDITEUR



Siège social : route de la Chapelle-Réanville,  
CS 22265, F-27950 Saint-Marcel  
www.cnpp.com  
ISSN : 0014-6269  
Commission paritaire : n° 1118 T 84007  
Dépôt légal à parution



## DIRECTION

- Gérant directeur de la publication : **Guillaume Savornin**
- Directrice adjointe : **Géraldine Guichard**

## RÉDACTION

Route de la Chapelle-Réanville,  
CS 22265, F-27950 Saint-Marcel  
Tél. : +33 (0)2 32 53 64 00  
e-mail : [redaction@faceaurisque.com](mailto:redaction@faceaurisque.com)

- Rédacteur en chef : **David Kapp**
- Rédacteurs : **Gaëlle Carcaly, Valérie Dobigny, Bernard Jaguenaud**
- Secrétaire de rédaction : **Martine Porez**

Ont également participé à ce numéro : Patrick Haas, Morgane Darmon, René Dosne, Ève Mennesson.

## DIFFUSION ET ABONNEMENTS

CNPP, route de la Chapelle-Réanville,  
CS 22265, F-27950 Saint-Marcel

- Responsable diffusion : **Cécile Fabbroni**
- Service abonnements : **Élodie Artero**

Tél. : +33 (0)2 32 53 64 32  
e-mail : [abonnements@faceaurisque.com](mailto:abonnements@faceaurisque.com)

Périodicité : 10 numéros par an

Suppléments : 20 numéros par an

Tarifs 2018 – Abonnement :

France : 330 € TTC – Zone euro : 370 € HT  
Autres pays : 405 € HT

## PUBLICITÉ

CNPP, 48, boulevard des Batignolles, F-75017 PARIS

- Chef de publicité : **Cécile Coffinet**
- Responsable petites annonces : **Danielle Vincent**

Tél. : +33 (0)1 44 50 57 66  
e-mail : [pub@faceaurisque.com](mailto:pub@faceaurisque.com)

Les petites annonces paraissent sur le site  
[www.faceaurisque.com](http://www.faceaurisque.com)

## PRODUCTION

- Responsable de fabrication : **Sophie Gramond**
- Webmaster : **Jérôme Fagnou**

## MAQUETTE

Caractère B, 9 rue Anatole de la Forge, 75017 Paris

## IMPRESSION

Bialec SAS, Zone d'activités Heillecourt,  
CS 70094, 54183 Heillecourt cedex



Origine du papier : Italie. Certification : FSC. Taux de fibres recyclées : 0 %.  
Impact sur l'eau : Plot 0,008 Kt.

La reproduction de nos articles ne peut être faite qu'avec l'accord préalable de la rédaction et peut, pour certains, donner lieu à versement de droits d'auteur. Les textes publiés dans Face au Risque n'engagent que la responsabilité de leur auteur, de même que les messages publicitaires n'engagent que la responsabilité de l'annonceur. Les photos et documents fournis avec les articles ne sont pas retournés.

© CNPP. Les articles publiés dans Face au Risque sont sa propriété exclusive. « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite » (art. L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Seules sont autorisées les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » (art. L.122-5).

## RGPD : cas d'école

Merci à l'entreprise Uber d'avoir récemment produit un formidable cas d'école de tout ce qu'il ne faudra surtout pas faire après le 25 mai 2018, jour de la mise en application du règlement général sur la protection des données (RGPD)!

En effet, le 21 novembre 2017, Uber a dévoilé le piratage massif de 57 M de comptes clients, environ un an après les faits et après avoir payé 100 000 \$ de rançon aux pirates. Plus grave encore, trois semaines avant cette annonce, Uber aurait prévenu Softbank, un investisseur japonais, de la fuite des données

(ce qui montre l'intérêt des investisseurs pour le risque numérique). Mais cette indiscretion a été faite avant même l'information aux autorités de contrôle et aux utilisateurs, pourtant les premiers concernés!

Ce numéro spécial « panorama des risques » est notamment l'occasion de mettre en avant ce futur règlement auquel nous consacrerons notre numéro de février. Le RGPD concernera tous les acteurs détenteurs de données personnelles.

Son intérêt est de mettre en place une nouvelle approche fondée sur le principe de conformité aux règles (*compliance*) et de responsabilité des acteurs (*accountability*) dont, notamment, l'obligation de notification aux autorités de contrôle des violations de données

sous 72 heures. Les sanctions financières à la clé sont lourdes, allant jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires monde.

Uber a donc quelques soucis à se faire, d'autant que l'Europe prévoit de se coordonner dans son enquête à venir sous l'égide du « G29 » (le groupement des autorités de contrôle de 29 pays européens).

Au-delà des risques juridiques et financiers pour l'entreprise Uber, c'est encore le risque de réputation qui sera peut-être le plus dommageable dans cette affaire.



L'intérêt du RGPD est de mettre en place une nouvelle approche fondée sur le principe de conformité aux règles et de responsabilité des acteurs.



**Guillaume Savornin**  
Directeur de la publication

# 2017 en images



**JANVIER**  
Investiture de Donald Trump  
Page **9**

## FÉVRIER

Le devoir de vigilance oblige les entreprises à prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance



## JUILLET

Emmanuel Macron à Versailles, prémices des ordonnances

Page **20**



**MAI**  
Wannacry : cyberattaque mondiale  
Page **26**



**AOÛT**  
Incendies de forêts dévastateurs en France  
Page **10**



## MARS

Attaque terroriste à Westminster le 22 mars 2017

Page **23**

## SEPTEMBRE

Irma à Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Page **10**



Page **23**

